

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 4 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à dix-neuf heures, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le 1<sup>er</sup> Vice-président le vingt-cinq janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Abel VINTRAUD** pour l'élection du Président puis de Monsieur Arnaud PERICARD, Président élu et immédiatement installé.

### SEANCE DU 4 FÉVRIER 2019

#### PRESENTS

<b>AIGREMONT</b>	Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

#### ABSENTS EXCUSES

<b>AIGREMONT</b>	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

#### Communes non représentées : NEANT

#### Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général des syndicats intercommunaux  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>13</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>12</b>

## **RÉUNION DU 4 FEVRIER 2019**

### **Séance du Comité**

Le quorum étant atteint, **Monsieur Abel VINTRAUD**, doyen de l'assemblée préside et ouvre la séance à 19h00.

Monsieur Nicolas ROUSSEAU, benjamin de l'assemblée, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président de séance** rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

- Election du Président
- Composition du bureau et élection de ses membres : Vice-présidents, assesseurs et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents

### **ELECTION DU PRESIDENT**

**Le Président de séance** présente le rapport et annonce, qu'à ce jour, une seule candidature est parvenue au secrétariat, celle de Monsieur Arnaud PERICARD à qui il passe la parole pour présenter sa candidature.

**Monsieur PERICARD** rappelle l'obligation de cette formalité administrative du fait de la fusion des deux périmètres communaux de Saint-Germain-en-Laye et de Fourqueux. Il souhaite, la poursuite des travaux de la piscine, avec désormais des échéances enfin positives, dans le même esprit qu'auparavant. Il tient à souligner le professionnalisme et l'implication du Bureau syndical qui a accompagné ces travaux et fait observer que c'est tout à l'honneur de ce syndicat qu'il a découvert il y a dix-huit mois et qu'il trouve très agréable de par la décontraction des réunions n'excluant pas le sérieux et le professionnalisme. Il termine en disant que ce sont les raisons qui l'ont amené à porter sa candidature en tant que Président de ce syndicat, ce jusqu'en mars 2020.

**Le Président de séance** remercie Monsieur PERICARD et demande s'il y a d'autre candidature.

Personne ne se manifestant, il engage les élus à procéder au vote.

Résultats :

Pour : 12 voix  
Abstention : 0 voix  
Contre : 0 voix

Monsieur PERICARD est élu, à l'unanimité, Président du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine.

**Le Président de séance** cède la parole à Monsieur le Président, immédiatement installé et le félicite pour son élection.

### **COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS, ASSESSEURS ET SECRETAIRE**

**Le Président** présente le rapport et rappelle que le Bureau est composé, outre le Président, de trois Vice-présidents, quatre assesseurs et un secrétaire.

Il informe que trois candidatures ont été transmises au secrétariat général des Syndicats intercommunaux pour les fonctions de Vice-présidents : celles de Monsieur Benoît BURGAUD, Monsieur Philippe FAISSEAU et Monsieur Abel VINTRAUD.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes.

#### 1er Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Benoît BURGAUD

Nombre de votants : 12  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 12  
A obtenu : 12 voix

Monsieur Benoît BURGAUD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Syndicat.

#### 2ème Vice-président :

Candidature déclarée: Monsieur Philippe FAISSEAU

Nombre de votants : 12  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 12  
A obtenu : 12 voix

Monsieur Philippe FAISSEAU, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin est élu 2ème vice-président du Syndicat.

#### 3ème Vice-président :

Candidature déclarée: Monsieur Abel VINTRAUD

Nombre de votants : 12  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 12  
A obtenu : 12 voix

Monsieur Abel VINTRAUD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin est élu 3ème vice-président du Syndicat.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection des 4 assesseurs. Il précise qu'il manquait 2 assesseurs au bureau, suite à la démission de Monsieur CARRAT de la commune d'Aigremont et au renouvellement des représentants de la commune de Mareil Marly.

Suite à un appel à candidature, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur GUIZA, Madame WENTHOLD et Madame BOUCHERIE se sont présentés à la fonction d'assesseurs.

Après avoir procéder aux opérations de vote, les résultats suivants sont constatés :

#### Assesseurs – 1<sup>er</sup> tour du scrutin

Nombre de votants : 12  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 12

Ont obtenu : Madame Isabelle BOUCHERIE : 12 voix  
: Madame Maria WENTHOLT : 12 voix  
: Monsieur Nicolas ROUSSEAU : 12 voix  
: Monsieur Francis GUIZA : 12 voix

Mesdames Isabelle BOUCHERIE, Maria WENTHOLT et Messieurs Nicolas ROUSSEAU et Francis GUIZA ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, sont élus assesseurs du Syndicat.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du secrétaire.

Monsieur Jean-Noël AMADEI propose sa candidature à la fonction de Secrétaire du Bureau.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

#### Secrétaire – 1<sup>er</sup> tour du scrutin

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

A obtenu : 12 voix

Monsieur Jean-Noël AMADEI, ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, est élu Secrétaire du Bureau du Syndicat.

### **ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

**Le Président** présente le rapport et précise qu'il ne s'agit pas vraiment d'une adoption mais d'une prise d'acte. Il fait lecture de cette charte.

Il est donc pris acte de la lecture et de la distribution à tous les élus de cette charte de l'élu local.

### **DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU**

**Le Président** présente le rapport et précise que ces délégations sont identiques aux anciennes avec cependant une différence au point 2 du document pour la délégation au Bureau, à savoir « renégocier des emprunts ou décider d'un remboursement anticipé d'un emprunt à long terme et décider de l'ouverture de lignes de trésorerie ». Il ajoute que ceci est conforme avec les engagements pris.

Concernant les délégations au Président, **Monsieur VINTRAUD** annonce qu'il est désormais possible de faire une délégation globale au niveau des demandes de subventions, ce qui évite de revenir à chaque demande de subvention devant le comité.

**Le Président** précise qu'il est d'usage de faire passer ces subventions en assemblée car cela donne une information complète aux élus et dit qu'il peut comprendre que, sur certains syndicats avec plus de communes et une problématique de quorum ce soit plus simple de voter une délibération globale mais le syndicat piscine n'est pas affecté par cette problématique.

**Monsieur SAILLARD** précise qu'une délibération globale avait été votée dans un autre syndicat pour faciliter le travail, mais les organismes qui subventionnent ont demandé une délibération et il a donc fallu passer en comité.

**Le Président** demande aux membres du comité d'adopter cette délibération.

Sans autres observations, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau.

## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

**Le Président** présente le rapport.

Une liste de candidat est présentée :

Pour les membres titulaires : Mme Isabelle BOUCHERIE, M. Abel VINTRAUD, M. Philippe FAISSEAU, M. Francis GUIZA et M. Benoît BURGAUD.

Pour les membres suppléants : Mme Maria WENTHOLT, Mme Pascale MERIDA, M. Gilbert ROUAULT, M. Jean-Noël AMADEI et M. Raphaël PRACA.

Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Mme Isabelle BOUCHERIE, M. Abel VINTRAUD, M. Philippe FAISSEAU, M. Francis GUIZA et M. Benoît BURGAUD sont élus, à l'unanimité, membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Mme Maria WENTHOLT, Mme Pascale MERIDA, M. Gilbert ROUAULT, M. Jean-Noël AMADEI et M. Raphaël PRACA sont élus, à l'unanimité, membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

## INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

**Le Président** présente le rapport.

Sans observation, le Comité syndical adopte, à l'unanimité, l'indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents.

## QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** propose de faire un point sur quelques sujets, notamment sur les travaux. Il informe que la réunion concernant les tarifs de réouverture a eu lieu la semaine dernière.

**Monsieur SAILLARD** indique que l'objectif d'ouverture est toujours le 22 mars, qu'il n'y a plus de sujets qui feraient perdre beaucoup de temps, mais qu'il reste encore quelques interrogations sur la date exacte qui pourrait alors se situer entre le 22 mars et le 14 avril. Il indique cependant qu'il y a encore quelques sujets inquiétants avec l'architecte, ce qui n'est pas nouveau. En effet, il vient d'être découvert, avec le pilote, que des ordres de services n'avaient pas été passés sur certains travaux supplémentaires. Il signale, comme il y a des délais à respecter, qu'une journée est prévue, la semaine prochaine, avec toutes les entreprises et l'architecte, avec comptes rendus de réunions.

**Le Président** demande un point sur les travaux de la coupole extérieure.

**Monsieur SAILLARD** précise qu'il y a encore un ou deux sujets car il y a des travaux de peinture, une légère fuite sur un plexi qu'il faut changer, et quelques autres petits détails.

**Monsieur MIRABELLI** signale que les intempéries ont empêché de faire les travaux de peinture extérieure. Il espère qu'une opportunité climatique début mars permettra ce travail. Il signale qu'il reste le sujet de l'éclairage.

**Monsieur SAILLARD** explique que l'ensemble des travaux supplémentaires a été transmis et que, dans ces derniers, il y a l'éclairage externe de la coupole, demandé par les élus, dont le prix est assez élevé.

Il indique qu'il est préférable d'avoir un visuel total de tous les travaux restants et étudier s'ils doivent être effectués maintenant ou plus tard.

**Le Président** demande à quelle date la commission de sécurité doit passer, au cas où la date de réouverture du 22 mars serait retenue.

**Monsieur SAILLARD** signale que son passage est prévu le 22 mais que cela pourra être plus tard si nécessaire.

**Le Président** demande, pour sa gouverne, s'il s'agit de la commission locale de sécurité.

**Monsieur SAILLARD** répond qu'il s'agit de la commission des sapeurs-pompiers qui valide, et qu'ensuite l'établissement va avoir un délai pour entrer dans les lieux.

Il informe d'une nouvelle question concernant la puissance électrique disponible qui ne permet pas d'avoir les deux bâtiments en fonctionnement en même temps. Cela impliquerait qu'à partir du moment où la nouvelle piscine est ouverte, il faudra arrêter le fonctionnement de l'autre structure. Il indique qu'une organisation va être trouvée pour que cela soit le moins problématique possible et informe qu'un rétro planning, à l'attention des membres du comité, est en cours de préparation.

**Le Président** confirme l'utilité de ce rétro planning pour l'information de tous les élus.

**Monsieur SAILLARD** précise qu'il faudra également y intégrer la date de l'inauguration.

**Le Président** fait un rappel des actions à mener, à savoir la commission de sécurité, la date réelle d'ouverture au public qui doit être définie, sachant que, qui dit ouverture au public, dit mise en place des nouvelles tarifications, et également le rétro planning du démontage de la structure temporaire. Il pose la question de la période d'inauguration et évoque plutôt les beaux jours comme mai et juin, ce que les élus approuvent.

**Monsieur SAILLARD** mentionne qu'un week-end « portes ouvertes » avait été évoqué, éventuellement une semaine avant l'ouverture de l'établissement, pendant lequel le public ne va pas nager mais se promener dans l'équipement, avec du personnel de la piscine pour les accompagner et les renseigner. Il précise que deux ou trois propositions vont être faites pour l'inauguration officielle.

**Le Président** trouve cette idée de week-end très bonne et demande à Monsieur ROUAULT si Madame la Ministre des sports serait susceptible de venir, car l'inauguration d'une piscine olympique n'est pas si fréquente.

**Monsieur MIRABELLI** rappelle que tout le monde a fait de gros efforts sur ce dossier. Il rappelle qu'il y a eu un démarrage un peu plat des entreprises à cause de l'architecte qui n'a pas su donner une impulsion, que cela a redémarré, puis rechuté. Cependant, avant Noël, le chantier est bien reparti, avec certes un peu de retard, mais avec beaucoup de mobilisation, comme du travail le samedi et même le dimanche. Il constate qu'il y a désormais de l'engouement pour le projet car tout le monde voit que cela avance, y compris ouvriers et entreprises. Il termine en disant qu'il y a un bon état d'esprit qu'il aurait fallu depuis le début.

**Monsieur BURGAUD** explique qu'il était avec Monsieur ROUSSEAU à l'Assemblée générale du CNO et qu'il a été projeté une photo sur laquelle le petit bassin était en eau. Il fait observer que cela montre bien que les choses avancent, même s'il y a un mois de retard par rapport à ce qui était prévu puisque l'estimation était au 13 février alors qu'en fait ce sera plutôt le 22 mars. Il répète encore une fois que le petit bassin en eau est un signe très intéressant.

**Le Président** demande si le meeting de natation handisport a été révoqué.

**Monsieur ROUSSEAU** précise que le championnat de France handisport aura lieu les 24-25-26 mai prochain et qu'il a été prévu de solliciter la présence de la Ministre des

sports ainsi que celle de la Secrétaire d'Etat au handicap mais il ne pense pas que la Ministre viendrait sur deux événements aussi rapprochés, la réouverture de la piscine et le meeting, et qu'il faudra faire un choix.

**Le Président** demande si une inauguration le week-end du meeting ne serait pas une bonne idée.

**Monsieur ROUSSEAU** répond que cela peut effectivement être une option car une animation est demandée lors de ce week-end handisport et, de plus, il ne s'agit pas d'une manifestation délirante en termes de véhicules et en termes de timing.

**Le Président** indique qu'il faudrait étudier cette possibilité et il ajoute que cela sera un bel événement. Dans la mesure où il y aura eu deux mois écoulés depuis l'ouverture, la gestion des flux sera gérable et les équipes auront été formées au nouvel équipement.

**Madame MERIDA** demande si finalement le logo a été choisi suite aux échanges par mail.

**Le Président** confirme qu'il a été choisi.

**Monsieur SAILLARD** précise que les votes ont eu lieu et indique que le logo retenu devait être envoyé aux élus avant ce comité, mais il y a eu un problème technique au niveau de la société qui a produit le logo. Il informe que cet envoi devrait être fait cette semaine. Il montre le dessin du logo sur papier.

Il ajoute qu'une information complète sur les tarifs et les activités sera faite au prochain comité.

Sans autres observations, la séance est levée à 19h30.